

Mitteilungen

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires**

Band (Jahr): **135 (1993)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

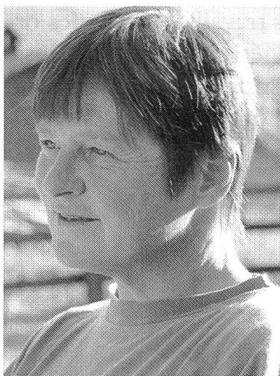
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

knüpft werden, wobei unter dem Begriff «Funktion» auch die Expression wichtiger Gene zu verstehen ist.

Es sei auch mit Freude vermerkt, dass mit Maja Suter erstmals in der Schweiz eine Frau als Ordinaria in der Veterinärmedizin berufen wurde - die Berner sind hier etwas schneller als die Zürcher! Wir heissen Frau Suter in unseren Reihen ganz herzlich willkommen und hoffen, dass sie mit dem ihr eigenen Enthusiasmus und mit Beharrlichkeit das Institut für Tierpathologie führen und das Fach Pathologie weiterentwickeln wird. Sie kann dabei auf die Unterstützung durch unsere Fakultät zählen und auf die tatkräftige Mitarbeit aller Angehörigen des Instituts für Tierpathologie.

Mitteilungen

Erste Frau im Vorstand der Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte



An der Delegiertenversammlung vom 4. September 1993 in St. Gallen wurde erstmals in der Geschichte der Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte eine Frau in den Vorstand gewählt. Der immer grösser werdende Anteil von Tierärztinnen hatte längst schon Anrecht auf eine Vertretung im höchsten Gesellschaftsgremium.

Frau Elisabeth Neff, aufgewachsen in Rickenbach, SZ, und Bürgerin von Appenzell, hat in Zürich Veterinärmedizin studiert und 1975 mit dem Staatsexamen abgeschlossen.

In verschiedenen Tierarztpraxen der Zentral- und der Ost-Schweiz wirkte sie als Assistentin und vertiefte ihre praktische Ausbildung. Seit Herbst 1979 arbeitet sie als Assistentin bei Kollege Pius Tuor in Disentis, wo sie an der Gemeinschaftspraxis Tuor, Neff und Bearth seit 1989 mitbeteiligt ist. Im Jahre 1980 trat sie der Gesellschaft Bündner Tierärzte und der GST bei. Wir wünschen Elisabeth Neff, die nebst ihrem Beruf in der Gemeindepolitik aktiv ist, Erfolg und Befriedigung bei Ihrer Arbeit im Vorstand der GST. Wir sind überzeugt, dass sie als Frau und erfahrene Tierärztin neue Impulse in unseren Vorstand bringt.

Vet-Info

L'IEMT Konrad Lorenz Kuratorium présente un guide pour la garde d'animaux familiers dans les maisons de soins et de retraite

L'IEMT Konrad Lorenz Kuratorium a présenté la brochure «La présence d'animaux dans les maisons de retraite - Possibilités et limites dans leur garde» à l'occasion de sa conférence de presse, à Lausanne. Ce guide est destiné aux responsables de maisons de retraite et donne avec compétence des réponses aux questions concernant la garde d'animaux familiers dans les maisons de retraite. L'IEMT souhaite ainsi apporter sa contribution à l'Année des personnes âgées et de la solidarité entre les générations» proclamée par le Conseil des ministres des Communautés européennes.

Entrer dans une maison de retraite est, pour beaucoup de personnes âgées, un pas difficile. Il entraîne souvent la renonciation aux dernières amitiés et liens restés intacts. Si, Parallèlement, la séparation d'avec son animal familier devient nécessaire, l'entrée dans une maison de retraite signifie alors une rupture importante avec l'environnement habituel.

Les animaux familiers peuvent apporter une aide bienvenue aux personnes âgées. De nombreuses

études scientifiques ont démontré que la garde d'animaux familiers exerce des influences extrêmement positives sur les personnes âgées en leur donnant par exemple, le sentiment d'être encore utiles responsables. Evidemment, les animaux familiers ne peuvent pas remplacer les contacts humains; pourtant, en facilitant la prise de contact, ils jettent souvent un pont vers de nouvelles connaissances ou amitiés. L'animal tant apprécié devient alors un sujet de conversation passionnant et bienvenu. Les animaux familiers jouent le rôle de stimulants pour les gens âgés, qui conservent ainsi plus longtemps toutes leurs facultés psychiques et physiques.

En collaboration avec plusieurs experts, l'IEMT a élaboré un guide qui répond avec compétence à toutes les questions des responsables sur la garde d'animaux familiers dans les maisons de retraite. En 1991, une première édition de cette brochure a trouvé un écho très favorable en Suisse alémanique. Le but de cette publication n'est pas d'approuver sans réserve la tenue d'animaux familiers dans les maisons de retraite, mais plutôt d'éliminer les préjugés et les craintes qui subsistent à cet égard. Dans un langage facilement compréhensible, ce guide traite de tous les points importants qui permettent d'établir, grâce à la garde d'animaux familiers dans les maisons de soins et de retraite, une relation homme-animal réjouissante pour de nombreuses personnes âgées, mais aussi pour ceux qui sont chargés de leur bien-être. Des questions telles que l'hygiène ou les aspects juridiques, les conséquences pour les autres pensionnaires ou encore la question de la responsabilité des soins de l'animal y sont abordées. La brochure est distribuée gratuitement à toutes les maisons de soins et de retraite de Suisse romande.

Orientation sur la recherche biologique utilisant des organismes génétiquement modifiés en Suisse en 1992

Commission Suisse Interdisciplinaire pour la Sécurité Biologique dans la Recherche et dans ses Applications Techniques (CSSB)
La SKBS/CSSB, fondée en 1986, est soutenue par les trois Académies Suisses des Sciences Naturelles, des Sciences Médicales et des Sciences Techniques. Parallèlement à l'entrée en vigueur en 1992 de l'ordonnance sur les accidents majeurs, l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEP) a conclu un accord avec la SKBS/CSSB. Celui-ci prévoit que le Secrétariat de la SKBS/CSSB fasse office, comme précédemment, de bureau d'enregistrement des projets comprenant des organismes génétiquement modifiés. De plus, le Secrétariat est désormais également un organe de renseignements qui doit informer régulièrement les autorités cantonales. La SKBS/CSSB comprend 11 représentants des universités, 5 représentants de l'industrie et 7 représentants de l'administration fédérale et cantonale. De plus, 8 personnes ont le statut de membres associés. La commission est divisée en trois domaines: Génétique expérimentale, Technologie et Ecologie. La direction de ses activités est assurée par un comité exécutif.

La SKBS/CSSB traite des questions actuelles de sécurité relatives aux travaux comprenant du matériel biologique capable de répllication autonome. La plupart des questions provient de projets avec de l'ADN recombinant in vitro. D'autres questions se posent à propos de l'utilisation de produits d'ADN recombinant (pour autant que ceux-ci ne soient pas déjà du ressort de commissions ou de procédures établies).

Les nouvelles directives de la SKBS/CSSB, élaborées en collaboration avec l'OFEP sont entrées en vigueur en 1992. Les «Directives concernant l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés» se basent sur celles de la Communau-

té européenne, de la loi allemande sur le génie génétique et les «NIH-Guidelines». Elles devront être régulièrement adaptées, de sorte à être conformes aux dispositions de la CE. Les directives sont disponibles en allemand, en français, et, dès septembre 1993 aussi en anglais auprès du Secrétariat SKBS/CSSB

(c/o Dr. Karoline Dorsch-Häsler, Apfelbaumstrasse 43, 8050 Zürich, tél. 01 312 08 40).

En 1992, 364 personnes responsables de projets ont exécuté des projets utilisant des organismes génétiquement modifiés des niveaux de sécurité 1 à 3 dans neuf cantons (AG, BE, BS, FR, GE, SG, VD, VS, ZH). Aucune condition spéciale n'est requise pour les travaux à petite échelle utilisant des systèmes hôte-vecteur bien connus et des organismes donneurs du groupe de risque 1. Dans un tel cas, une simple notification de la part de l'entreprise est suffisante. A l'inverse, les projets à grande échelle du niveau de sécurité 1 doivent être notifiés auprès de la SKBS/CSSB. Il y en a eu dans les cantons de Bâle (25), de Genève (3), du Valais (2) et de Vaud (4). Les projets concernant les niveaux de sécurité 2 à 4 doivent être enregistrés à la SKBS/CSSB. En 1992, 57 projets du niveau de sécurité 2 (Bâle 16, Berne 7, Genève 7, Saint-Gall 3, Vaud 11 et Zürich 13); et 3 projets du niveau de sécurité 3 (Bâle, Berne et Vaud) ont été recensés. Par contre, la SKBS/CSSB n'a enregistré en 1992 aucun projet à grande échelle des niveaux de sécurité 2 à 4 ni de projet à petite échelle du niveau de sécurité 4.

Dans la plupart des projets à grande échelle du niveau de sécurité 1, des protéines sont exprimées par des bactéries, la levure ou des lignes cellulaires eucaryotes. L'analyse de la structure ou de la fonction des virus pathogènes pour les vertébrés est l'objet de 22 projets à petite échelle des niveaux de sécurité 2 et 3. Des virus sont employés comme vecteurs dans 14 projets, alors que 3 autres projets étudient des virus phytopathogènes. Des pa-

rasites et des bactéries du groupe de risque 2 sont étudiés dans d'autres projets.

En raison du changement de la procédure d'enregistrement, la comparaison historique du nombre de projet traitant des organismes génétiquement modifiés est rendue difficile. Toutefois, le nombre de groupes a certainement augmenté. Au début de 1992, la SKBS/CSSB s'est occupée d'une demande de la Station Fédérale de Recherche Agronomique de Changins relative à un essai de culture en plein champ de pommes-de-terre Bintje rendues résistantes à un potyvirus par génie génétique. Il s'agissait de la phase 2 de l'essai en plein champ effectué en 1991. Ce projet a été exécuté avec succès.

La Commission a recommandé, en 1992, la réalisation d'un autre essai en plein champ. Cette fois, il s'agissait de maïs transgénique résistant à la pyrale. Cette demande a toutefois été retirée par CIBA-GEIGY en raison de l'absence de tout fondement juridique relatif aux essais en plein champ en Suisse.

La SKBS/CSSB remercie tous les scientifiques travaillant avec des organismes génétiquement modifiés pour les mesures de sécurité prises et le respect des directives émises.

